

MAIRIE de
PARON
89100



Téléphone 03.86.83.93.93
Télécopie 03.86.83.93.91

**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2009**

(articles L. 2121-7 et R. 2121-8
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le vingt six janvier deux mille neuf à dix-huit heures trente, en séance publique, en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. Jean-Claude VERGNOLLES, M. Christian JACQUES, Mme Marie-Cécile DURAND-VIEL, M. Michel GUILLOT, M. Michel BOUCHERON, Mme Françoise BLONDEAU-DOUGY, adjoints, Mme Valentine VETTORI, Mme Janine FAHRNER, M. Maxime BAILLY, Melle Marie-Thérèse CHICOUET, M. Roger DEMÉSY, Mme Nicole NOYER, Mme Odile IMBERT, M. René ROLIN, Mme Danielle GOURRAUD, Mme Anne-Marie DEBAIS, M. Francisco NEVES, Mme Micheline FLIZOT, M. Jacques TIBY, Mme Nathalie PERRICHON, Mme Simone DURANTON, M. Jean-Luc GUILLOTON, conseillers

Etaient excusés : Mme Anne CARILLER (pouvoir à M. GUILLOT), M. Claude DEGRÉMONT (pouvoir Melle CHICOUET), M. Jean-Marc CHAFFAROD (pouvoir M. VERGNOLLES) et M. Alain FOUCHY (pouvoir M. CHATOUX)

Secrétaire de séance : M. BAILLY

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, maire, qui procède à l'appel nominal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Maxime BAILLY est désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2008

Monsieur BAILLY donne lecture du compte rendu de la séance du 15 décembre 2008 qui appelle une observation de Madame VETTORI. Cette dernière relève que 133 conseillers et non 58 siègent au syndicat mixte de la fourrière du Sénonais. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS ET DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire annonce l'ouverture de l'agence postale communale ce jour et précise que la mise en instance d'envois en recommandés et de colis sera mise en place prochainement. Il rappelle également que le poste de police municipal est transféré à la mairie depuis le début du mois.

Monsieur le Maire porte ensuite à la connaissance de l'assemblée les communications suivantes :

- Dépôts de plainte relatifs aux effractions et aux vols perpétrés dans les écoles maternelles et élémentaires pendant les vacances d'hiver
- Campagne de l'AMF (Association des Maires de France) et RTE (Réseau de Transport d'Electricité) invitant les maires à redoubler les efforts de maîtrise de la consommation d'électricité aux heures de pointe
- Réalisation par l'INSEE d'une enquête « Cadre de vie et sécurité » du 2 janvier au 31 mars 2009
- Remerciements de la section gymnastique sportive de l'Avenir de Paron pour la subvention versée à l'association
- Lettre du Président de la Communauté de Communes du Sénonais alertant les maires sur la situation financière de l'Association pour l'aide à domicile des cantons de Sens (ASSADS). A ce sujet, Monsieur le Maire estime qu'il convient de connaître les motifs qui ont conduit au déséquilibre du budget l'association, d'une part, et de demeurer vigilant s'agissant de l'attribution de subventions à des organismes qui ne relèvent pas directement des compétences communales, d'autre part, ;

DELIBÉRATIONS

2009.01.01 - ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE – Signature de la convention 2008-2009 avec le Centre de gestion des enseignants musiciens et danseurs

Monsieur le Maire signale qu'il s'est entretenu à deux reprises avec Monsieur BACOT, directeur du Centre de gestion des enseignants musiciens et danseurs, des dysfonctionnements constatés à l'école de musique et de danse du fait d'une mésentente des enseignants. A l'heure actuelle, la situation est rentrée dans l'ordre mais des changements interviendront au sein de l'équipe pédagogique lors de la prochaine année scolaire. Malgré les problèmes rencontrés, Monsieur le Maire souligne l'intérêt que présentent les interventions de l'établissement en milieu scolaire ainsi que sa contribution à la vie culturelle de la commune grâce à l'organisation de concerts de qualité.

S'agissant de la convention soumise à l'adoption de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que des avenants ultérieurs minorant le coût de la convention sont susceptible d'intervenir en cours d'année.

Le conseil, à l'unanimité,

- autorise le maire à signer la convention-cadre de mise à disposition d'enseignants valant marché public de service passé sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article 28-4^e alinéa du Code des marchés publics, avec le Centre départemental de gestion des enseignants musiciens et danseurs pour un montant de 181 818,50 € ;

- s'engage à voter les crédits correspondants sur le prochain budget, article 6288, centre de coût MUS.

2009.01.02 - CLASSES DE NEIGE – Prise en charge financière et fixation de la subvention à la coopérative scolaire

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, la commune prend en charge 50 % du coût des séjours en classe de neige pour les élèves de CM1 et CM2, l'autre moitié restant à la charge des familles.

Cette année, les séjours se sont déroulés à Saint-Sorlin-d'Arves (73) du 5 au 9 janvier pour l'école Paul Bert et du 25 au 30 janvier pour l'école Calmette. Leur coût ressort respectivement à 333,45 € et 375,44 € par enfant suivant la proposition chiffrée de la FOCEPY, la gratuité étant prévue pour les enseignantes et le chauffeur.

Monsieur le Maire tient à souligner les interventions de l'association Accueil et Culture, du Conseil Municipal de Jeunes et du CCAS qui permettent le départ du plus grand nombre d'enfants possible.

Le conseil, à l'unanimité,

- attribue à la coopérative scolaire des écoles élémentaires, une subvention correspondant à 50 % du coût prévisionnel du séjour, soit 4 835 € pour Paul Bert et 8 072 € pour Calmette ;
- autorise le maire à procéder à son versement par avance sur les crédits de l'exercice 2009, à l'article budgétaire suivant : 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

2009.01.03 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'une phase préalable obligatoire constituée par le débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires, dans les deux mois précédant le vote.

Comme chaque année, ce débat d'orientations budgétaires constitue l'occasion de réfléchir et d'affirmer les grandes orientations du conseil municipal en matière d'actions prioritaires et de politique budgétaire.

Toutefois, la réflexion de l'assemblée sera guidée cette année par un constat évident : sans vouloir afficher un pessimisme à outrance, 2009 sera vraisemblablement une année assez difficile.

L'Etat invite les collectivités à participer à l'effort de réduction des dépenses publiques : les concours de l'Etat n'augmentant de ce fait que de 2%. L'économie mondiale, à travers la crise financière que nous subissons, n'est pas de nature à rassurer les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire expose ensuite quelques éléments de contexte national et local qui serviront de base au débat.

La loi de finances pour 2009 fixe une hypothèse d'inflation prévisionnelle de +1,5% par rapport à 2008.

Au sein de l'enveloppe normée, **la progression de la DGF est également limitée à l'inflation**, et non plus selon l'inflation plus la moitié de la croissance du PIB comme les années passées. De plus, la prise en compte des résultats du recensement modifiera sensiblement les attributions individuelles de dotation.

La Dotation Globale d'Equipement (DGE) serait par ailleurs stable en 2009, ce qui implique une perte de valeur compte-tenu de l'inflation.

Les autres dotations et compensations subissent pour leur part une diminution de 24%.

Pour ce qui est du **FCTVA** (fonds de compensation à la TVA), le gouvernement a repoussé la réforme de ses modalités de fonctionnement, mais souhaite engager des négociations sur cette question : une réforme est donc prévisible pour les années à venir. Le plan de relance pour l'économie prévoit par ailleurs que les communes qui s'engageraient à engager en 2009 un volume de dépenses supérieure à la moyenne des investissements des trois dernières années pourrait bénéficier d'un remboursement de FCTVA sur les dépenses 2008.

Enfin, la loi de finances comporte une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives locales. Elle prévoit ainsi une revalorisation de 2,5% pour les propriétés bâties, et de 1,5 % pour les propriétés non bâties. Il conviendra d'en tenir compte lors du débat sur la fiscalité communale.

En parallèle des réductions prévisibles des financements de l'Etat, **d'autres partenaires financiers risquent de devoir réduire leur contribution** : la CAF, qui risque de se désengager notamment des politiques d'accompagnement scolaire, le conseil général dont les subventions risquent d'être plus réduites.

LES PERSPECTIVES 2009 : UN BUDGET ADAPTÉ ET MESURÉ

La municipalité a toujours été attentive à réaliser au quotidien des économies de gestion pour en affecter le montant aux actions nouvelles, ainsi qu'aux investissements programmés.

En terme de **recettes**, il convient d'adopter une attitude prudente.

En effet, **une diminution du montant de la DGF**, principale ressource de la commune, est à prévoir en raison de la prise en compte au 1er janvier 2009 des chiffres de la population issus du recensement de 2004 qui constate une diminution de 278 habitants.

les autres dotations de l'Etat progresseront globalement de 2% au plus.

Les **contributions directes** augmentent mécaniquement sous l'hypothèse d'un effet volume. Il conviendra d'examiner l'opportunité d'augmenter les taux, notamment dans l'optique d'assurer au mieux le fonctionnement des nouveaux services mis en place (notamment nouveaux locaux de la cantine et de la garderie périscolaire).

En **recettes d'investissement**, le FCTVA et la TLE devraient connaître une légère augmentation résultat des gros travaux d'investissement réalisés en 2007 par la commune et des constructions réalisées ces dernières années par les paronais.

Pour ce qui est des dépenses, la poussée de l'inflation expose une fois de plus à une flambée des prix des matières premières, et des dépenses énergétiques (essentiellement gaz et carburants) sans doute plus limitée qu'en 2008.

Les **intérêts des emprunts** quant à eux devraient rester contenus dans leur volume actuel : 95 % des emprunts communaux en cours sont désormais à taux fixe, les derniers emprunts à taux variables ayant vocation à être renégociés dès que l'application d'un taux fixe sera plus intéressante que les taux variables classiques actuels.

L'augmentation des charges de personnel devra quant à elle être contenue, malgré la mise en place de nouveaux services au public, notamment la cantine scolaire.

Pour ce qui est des politiques publiques communales, les orientations du budget 2009 pourraient privilégier les secteurs suivants :

- l'enfance et la jeunesse
- mise en place du restaurant scolaire
- pérennisation des accueils de loisirs
- réalisation d'un centre petite enfance
- le sport (remunicipalisation de l'EMAPS)
- la culture (recrutement d'un directeur culturel et développement des actions conduites, notamment dans le cadre du projet de conservatoire pour le sénonais en partenariat avec Sens et St Clément)
- l'accueil de nouveaux habitants à travers le projet d'aménagement du plateau et, en 2009, la mise en place d'un PASS foncier en partenariat avec le CIL 89 (à hauteur de 30 conventions, soit environ 100 000 €)

Il appartient également au conseil municipal de se prononcer :

• **sur les orientations en matière d'opérations d'investissement :**

Programmes d'équipement votés au titre des exercices précédents et soit en cours soit non encore commencés :

- 6011- Eglise Ste Florence
- 6012- Elargissement rue chantepime
- 7002- Travaux rue des Bruyères
- 7008- Ilots rue des Replats
- 7009- ADSL
- 8001- Cantine
- 8002- Travaux structurants écoles
- 8003- Complexe sportif 5° tranche
- 8005- Travaux Provendiers
- 8006- Standard mairie
- 8007- Trottoirs 2008
- 8008- Escaliers Rû Couvert
- 8009- Plantations

Proposition de programmes à mener en 2009 :

Opérations

- Giratoire opération 2009-2011
- Acquisitions immobilières nouvelle mairie

Inscriptions dépenses nouvelles

- Cantine (hors équipements, mobilier et cuisiniste)
 - Réalisation d'un centre petite enfance – études
 - Aménagement abords de l'agence postale communale
 - Trottoirs
 - Second panneau lumineux
 - Radars didactiques
 - Aires de jeux
 - Tennis
 - Plantations 2009
 - Modernisation des applications informatiques des services
 - Travaux d'enfouissement des réseaux
 - Réfection des escaliers Haut de l'Echelotte
 - Installation d'alarmes dans les groupes scolaires
- **sur la continuation de l'effort à faire porter sur les dépenses de fonctionnement;**
 - **sur le choix de la fiscalité avec le maintien ou non des taux d'imposition**
 - **sur l'augmentation ou non des différents tarifs municipaux**
 - **sur l'augmentation ou non du volume global des subventions à attribuer aux associations.**

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Les gros travaux engagés en 2007-2008 avenue de la Liberté sont désormais achevés.

Des travaux de rénovation des branchements vont être nécessaires notamment aux Provendiers et rue du Haut de l'Echelotte, ainsi que diverses mises aux normes de poteaux d'incendie, de remplacement de vannes et compteurs. Comme chaque année, du matériel devra par ailleurs être acquis ou remplacé afin de maintenir l'excellente qualité de nos interventions.

A noter pour 2009, la décision de la Communauté de Communes du Sénonais d'augmenter de 0,90 à 1,21 HT par m³ la redevance d'assainissement à compter du 1er janvier 2009, ce qui va directement impacter les dépenses et donc la tarification.

Monsieur DEMÉSY intervient en rappelant que le prix du mètre-cube d'eau s'établit à 2,88 € en juin 2008. Or, les travaux de réhabilitation de la station d'épuration entrepris par la CCS vont impacter le prix de l'eau. A ce titre, Monsieur DEMÉSY estime qu'il aurait été judicieux de connaître l'incidence financière représentée par la part non subventionnée de cette opération. Par ailleurs, il considère qu'une étude préalable portant sur les conséquences budgétaires, tant en investissement qu'en fonctionnement, devrait être réalisée pour ce type de travaux. Ainsi, un programme pluriannuel du prix de l'eau pourrait être déclenché.

Monsieur le Maire déclare que la Communauté de Communes du Sénonais a adopté le principe d'équilibrer chaque budget individuellement pour une meilleure gestion financière. S'agissant de la commune, il souligne également que les emprunts réalisés par la commune doivent être compensés par une augmentation des recettes.

Pour sa part, Monsieur DEMÉSY rappelle la création d'un comité territorial de gestion au sein de l'Agence de l'eau Seine Normandie ayant vocation à superviser les travaux entrepris par les

collectivités territoriales sur leurs équipements de distribution de l'eau. A ce sujet, Monsieur le Maire se déclare favorable à l'instauration d'une telle instance dans la mesure où elle donne lieu à l'octroi de subvention pour les opérations envisagées.

Dans ce contexte, le conseil municipal est invité à débattre des orientations à donner à ces deux budgets annexes.

2009.01.04 - CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE – Autorisation au maire de signer des avenants aux marchés

Le conseil, à l'unanimité, **autorise le maire à signer :**

1. **L'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise COLAS pour le lot 1 « VRD – CLOTURES – ESPACES VERTS »** d'un montant initial de 203 127.59 € TTC ramené à 195 795.51 € TTC, correspondant aux travaux suivants :

- Travaux en plus : néant
- Travaux en moins pour un montant total de 7 332.08 € TTC : moins value pour réhaussement de la plateforme du bâtiment de la cote NGF 97.18 à la cote NGF 97.56

2. **L'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise FONTAINE pour le lot 2 « GROS ŒUVRE – RAVALEMENT – CARRELAGE »** d'un montant initial de 424 339.35 € TTC augmenté à 431 610.24 € TTC correspondant aux travaux suivants :

- Travaux en plus pour un montant total de 7 270.89 € TTC : infrastructure : fouille en rigoles et trous, évacuation des terres, gros béton de fondation, murs, agglos pleins de 0.20 allégés, poteaux, raidisseurs, BA ; plus-value pentes et paliers, poteaux, enduits batard teinté, enduits projeté gratté
- Travaux en moins : néant

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Monsieur BAILLY évoquant l'éventualité d'une fermeture de l'école Paul Bert, Monsieur le Maire et Monsieur GUILLOT, adjoint aux affaires scolaires, affirment qu'il s'agit d'une rumeur totalement infondée. En effet, une ouverture de classe est intervenue pour cet établissement scolaire au début de l'année scolaire.

Pour sa part, Monsieur JACQUES, adjoint à la culture, indique que le vernissage de l'exposition des photographies de Frédéric BOUCHERY se déroulera vendredi 30 janvier à 18 h 30 au pôle culturel Claude Debussy. En outre, il annonce que la remise des prix du concours des maisons illuminées aura lieu le mercredi 11 février à 18 heures.

Monsieur VERGNOLLES, Premier Adjoint, intervient au sujet de la recrudescence des vols que connaissent les communes limitrophes à Sens et ajoute qu'il s'en est entretenu avec Monsieur le Commissaire. Force est de constater qu'il conviendrait d'augmenter la fréquence des patrouilles. Toutefois, cela s'avère difficilement réalisable sans une augmentation des effectifs du commissariat de police. Compte tenu de cette situation, Monsieur VERGNOLLES suggère que des paronais pourraient remplir le rôle d'« observateur » et signaler à l'élu de permanence tout fait inhabituel.

Plusieurs personnes volontaires se sont d'ores et déjà manifestées pour exercer cette mission. Monsieur VERGNOLLES rappelle le numéro de téléphone de la permanence : 06 81 93 59 80

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 3 février prochain à 18 h 30.

Madame FLIZOT manifestant le souhait de siéger à la commission des affaires culturelles et de la communication, l'assemblée accepte sa candidature.

Monsieur NEVES s'enquérant de l'avancement du prochain bulletin municipal, Monsieur le Maire indique sa parution est prévue très prochainement. S'agissant de l'association pour le Forum du Livre, Monsieur NEVES signale que le nouveau bureau ne comporte plus aucun représentant de Paron.

Madame FLIZOT évoquant la possibilité de procéder à la publicité des manifestations organisées à Paron par le biais d'affiches apposées dans les vitrines dévolues à l'affichage municipal, Monsieur le Maire décline cette suggestion en rappelant que seules peuvent y figurer les publications officielles. En outre, il affirme que la diffusion des informations relatives aux événements sportifs, culturelles et aux festivités est largement assurée.

aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Fait à Paron, le 26 janvier 2009

Le Secrétaire,

SIGNÉ

Maxime BAILLY

Le Président,

SIGNÉ

Bernard CHATOUX